

The logo for the National Union of Secondary Education Teachers (SNES) is displayed in the top left corner. It consists of the letters 'S', 'N', 'E', and 'S' in a stylized, colorful font.

S3 de Grenoble

Tirage spécial - Décembre 2007

**SPÉCIAL
C.P.E**

Éditorial

Mise à mal d'une profession

L'ouverture des inscriptions au concours de CPE a été publiée dans un BO récent, mais la question cruciale qui préoccupe à la fois les postulants comme ceux qui exercent déjà la profession porte sur le contingent de postes qui sera offert pour la session de 2008.

En effet alors que le nombre des candidats reste élevé et que ce concours demeure très sélectif (*environ 8000 candidats pour 200 postes en 2007*), l'incroyable faiblesse des recrutements lors des récentes sessions a engendré dans les faits une perte de plus de 600 emplois de CPE en deux ans. Cette politique a des conséquences immédiates : non-crétions de poste, diminution drastique des emplois de TZR et, donc, non-remplacement des personnels. Pour la première fois depuis un quart de siècle, alors que plusieurs centaines de collèges attendent encore d'être dotés d'au moins un poste, le nombre global de CPE est en régression de près de 5 % !

Les CPE se sont appliqués à développer une fonction de suivi, d'accompagnement éducatif individuel et collectif des élèves et nul ne conteste aujourd'hui l'importance de leur rôle dans la liaison école-famille. Leur apport aux équipes pédagogiques, partout où il

a pu se concrétiser, permet d'acquérir une meilleure connaissance des élèves et de leur environnement socio-familial. Afin de faire face à la ségrégation sociale et scolaire qui affecte bon nombre d'établissements scolarisant les enfants de la massification et dans le cadre d'une démarche de prise en compte globale, la diversité des métiers de chacun des membres des équipes œuvre à la réussite de tous les élèves.

Alors que par ailleurs le nombre de personnels de surveillance est chaque année en diminution, la poursuite globale de cette politique menée conduirait à des conséquences tout à fait dramatiques pour la profession de CPE. Elle réduirait le métier à une simple dimension de gestion de l'urgence ou à une fonction administrative désincarnée...

Les fonctions enseignantes et d'éducation ne sont pas cloisonnées, mais elles ne sont pas fusionnables : au contraire leur complémentarité est un atout important. Dans le débat qui s'ouvre sur la fonction enseignante, les CPE, pour qui le SNES demande la reconnaissance du concours comme CAPES, doivent être absolument entendus.

- Guy BOURGEOIS - Catherine GOURBIER -

STAGE ACADÉMIQUE des CPE, jeudi 7 Février 2008

« Le métier », avec la présence de **Guy BOURGEOIS**

(*Secrétaire national de catégorie pour les C.P.E.*)

Voir modalités d'inscription en page 4

Stage CPE du 07 Février 2008

Nous vous proposons une trame des sujets qui seront évoqués, mais comme d'habitude, le contenu du stage dépendra de vos apports.

La note de vie scolaire en collège

Depuis un an cette note est attribuée à tous les élèves. Par qui est attribuée cette note ? Quelles sont les autres personnes qui collaborent à cette notation, y a-t-il un barème établi et, si oui, qui l'a établi ?

Le Conseil pédagogique

Est-il mis en place dans votre établissement ? Composition ? Qui en choisit les membres ? Sur quels critères ?

Les personnels de Vie scolaire

Nombre de CPE ? Nombre de MI, de SE, d'Assistants d'Éducation ? Nature et nombre des autres personnels ? Attributions de chacun ? Qui recrutent ces différents personnels ?

Mise en place de SCONET

Quels sont dans vos établissements les logiciels utilisés pour gérer la Vie scolaire ? Pour la base-élève ? Pour les absences ? Qui gère le fonctionnement de ces logiciels ? Si vous utilisez vous-même SCONET pour les absences, que pensez-vous de cette utilisation ? Utilisez-vous toutes les possibilités de SCONET ? Quels sont les avantages, les inconvénients ? Pensez-vous que l'exploitation des résultats en dehors de l'établissement peut être dangereuse ?

L'accompagnement éducatif

Est-il mis en place ? Avez-vous été sollicité ? Qui participe ?

Le rapport POCHARD

En janvier paraîtra ce rapport sur le métier d'enseignant, sa revalorisation et sa redéfinition où les CPE une fois de plus ne sont pas mentionnés. Quelles peuvent être les conséquences pour les missions des CPE ?

Guy Bourgeois, responsable national de la catégorie, indiquera la situation qui prévaut dans les autres académies.

Nous terminerons ce stage par un bilan du travail syndical et de l'activité des commissaires paritaires du SNES (*Bilan des différentes CAPA et intervention des commissaires*).

- Bernard OGIER-COLLIN -

- Vos élus à la CAPA des CPE -

TITULAIRES

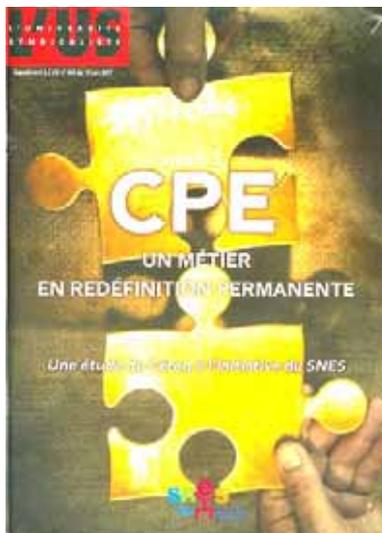
OGIER-COLLIN Bernard	Collège LE GUILLON	38480	PONT DE BEAUVOISIN	04 76 37 75 04
BOLLARD Nelly	Lycée C. L. BERTHOLLET	74008	ANNECY	04 50 51 38 64
AUZEIL Philippe	L.P. M. BOUVIER	07301	TOURNON SUR RHÔNE	04 75 07 53 83

SUPPLÉANTS

STRAPPAZON Jean-Pierre	Lycée E. MOUNIER	38030	GRENOBLE	04 76 86 64 32
VALLA Fanny	L.P. L. DE VINCI	26702	PIERRELATTE	04 75 04 17 64
GONIN Laure	Collège MAURIENNE	73303	SAINT JEAN DE MAURIENNE	04 79 64 10 45

Le SNES publie

En cette rentrée troublée où les repères sont menacés de toutes parts, le SNES continue son travail de réflexion sur le métier de CPE. Créé il y a 37 ans, ce métier reste méconnu en raison du faible nombre de CPE et de leur absence de rattachement à une discipline universitaire de base. Malgré tout, le SNES a toujours accompagné la construction de l'identité professionnelle des CPE. Ce n'est pas le moment d'en rabattre sur notre ambition éducative alors que tous les métiers du système éducatif sont mis en cause par la tornade régressive qui s'abat sur l'École depuis quelques années. C'est pourquoi le SNES a choisi de contribuer fortement à la réflexion collective en publiant deux documents importants pour les CPE.



■ Le premier, une enquête du CEREQ (Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications) réalisée à la demande du SNES. Le titre est « **CPE un métier en redéfinition permanente** ». C'est un travail d'analyse de terrain qui est présenté là, mené pendant deux années, réalisé par des chercheurs et centré sur l'activité des CPE exerçant dans les collèges et lycées. Il ne peut être confondu avec les revendications du SNES pour les corps de CPE ou d'enseignants (*les divergences d'approches sont même parfois assez importantes*).

À lire absolument...

■ Le second, un livre « **Regards sur le métier de CPE** ». C'est un ouvrage collectif publié par les éditions ADAPT-SNES qui a pour objectif de présenter « *des regards sur et des pratiques de métier* ».

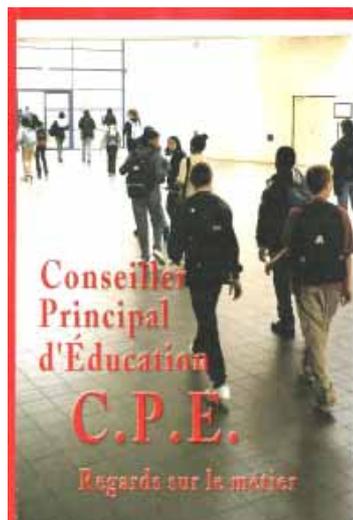
Deux entrées fondent ce travail qui regroupe des articles très variés. L'une est constituée d'un ensemble de contributions d'universitaires, de formateurs. L'autre rassemble des textes rédigés par des professionnels eux-mêmes.

À lire d'urgence (18 €)

■ Vous pourrez aussi vous procurer l'habituel « **Mémo CPE 2007-2008** » publié par le SNES. Recueil des textes statutaires et réglementaires indispensable à l'exercice de nos droits au quotidien.

Évidemment compris dans la cotisation des syndiqués... et proposé aux autres pour 5 €.

Ces publications sont disponibles sur demande auprès de la Section académique du SNES (voir ci-dessous) et seront présentées lors du stage.



Permanences du secteur CPE

à la Section académique (S3)

16 avenue du 8 mai 1945

BP 137 - 38403 - SAINT MARTIN D'HÈRES - CEDEX

Bernard OGIER-COLLIN

Mardi, Mercredi, Vendredi de 14 h à 17 h

Tél. 04 76 62 83 30

e-mail : s3gre@snés.edu

Site académique - <http://www.grenoble.snés.edu>

SNES - STAGE ACADÉMIQUE DES C.P.E.

JEUDI 07 FÉVRIER 2008, de 9H³⁰ à 17H

à la BOURSE DU TRAVAIL de GRENOBLE
32 avenue de l'Europe
(Arrêt de tram et Parking à Grand'Place)

Comment s'inscrire au stage ?

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction publique, y compris les stagiaires IUFM et en situation, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an : vous pouvez donc vous inscrire à plusieurs stages dans l'année. Ils donnent automatiquement droit à autorisation d'absence si les modalités suivantes sont respectées.

Modalités d'inscription :

Vos devez vous inscrire en déposant une demande d'autorisation d'absence (*voir ci-dessous*) auprès de votre chef d'établissement un mois avant la date du stage.

Vous n'avez pas à fournir de convocation. Seule est exigible une attestation de présence que nous vous remettons à l'issue du stage. Vous n'avez pas, non plus, à rattraper vos heures...

Passé ce délai, vous pouvez déposer une demande qui est alors soumise à l'avis du chef d'établissement. Elle est souvent accordée mais elle peut alors faire l'objet d'une éventuelle demande de rattrapage de vos heures...

Attention aux vacances de Noël ! Inscrivez-vous le plus rapidement possible.

Modèle d'autorisation d'absence à transmettre à votre chef d'établissement
avant le 7 Janvier 2008

NOM Prénom

Grade et fonction

Établissement

Monsieur le Recteur

S/c de M. [ou M^{me}] , Proviseur [ou Principa] de..... (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires [ou de la loi n° 82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat] (2), et du décret 84-997 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 7 Février 2008**, le matin [ou l'après-midi] [ou toute la journée] (3) pour participer à un stage académique de formation syndicale. Ce stage se déroulera à la Bourse du Travail de Grenoble. Il est organisé par le Secrétariat académique du SNES sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O.R.F. du 6 Janvier 2000).

À le
Signature

(1) et (2) Utiliser la formule en italique qui convient

(3) n'indiquer que les demi-journées où vous êtes de service (voire toute la journée).

À retourner, dès réception, à la Section académique du SNES - BP 137 - 38403 - SAINT MARTIN D'HÈRES - Cédex -

COUPON - RÉPONSE / Établissement Zone

NOM Prénom Discipline

Adresse personnelle:

e-mail Tél.

participera au **STAGE "C.P.E."** du **07 FÉVRIER 2008**.

Point(s) que vous souhaitez voir aborder:

N.B. Le stage est ouvert à tous, syndiqués et non syndiqués.

Les frais de déplacements et le forfait pour le repas ne sont remboursés qu'aux stagiaires syndiqués au SNES.